**Motion contre la proposition de réforme du collège**

Présentée par les représentants élus des personnels

du Conseil d’Administration du Lycée Rabelais de Dardilly

réunis le 8 février 2016

Nous tenons à exprimer notre très vive désapprobation au sujet de la réforme du collège dont l’entrée en vigueur est prévue à la rentrée 2016. Nous en contestons les modalités, l’esprit, ainsi que la mise en œuvre.

* Les modalités de la réforme : cette réforme se solde par des pertes d’heures d’enseignement disciplinaire, au profit d’un « Accompagnement Personnalisé » dont l’efficacité n’a nullement été prouvée au lycée, et d’« Enseignements Pratiques Interdisciplinaires » aux contenus flous et peu consistants, qui imposent aux professeurs des réunions préparatoires chronophages sans aucune compensation financière. Cette réforme abandonne aux arbitrages locaux trois heures d’enseignement en cycle 3 (sixième) et quatre heures en cycle 4 (cinquième, quatrième, troisième). Elle prévoit la fermeture des classes bilangues et des sections européennes. Elle prévoit également l’éclatement de l’enseignement du latin et de grec entre un Enseignement Pratique Interdisciplinaire « Langues et cultures de l’Antiquité » et un enseignement de complément, dont l’ouverture dépendra des décisions locales et dont rien ne garantira la pérennité.
* L’esprit de la réforme : cette réforme, qui a été conçue dans le même esprit que la réforme Chatel du lycée, cherche à ancrer le « socle commun » et à substituer une « pédagogie par compétences » à l’enseignement disciplinaire qui prévalait jusque-là. Le décret relatif à l’évaluation des élèves, publié au Journal Officiel le 3 janvier dernier, confirme cette volonté d’imposer une évaluation par champs de compétences, de diminuer le poids de la notation par disciplines et d’accorder une part plus importante au contrôle continu dans l’obtention du diplôme national du brevet. Mais cette réforme installe également, contre le principe de programmes nationaux garants de l’égalité républicaine, un enseignement variable selon les rapports de forces locaux.
* La mise en œuvre : nous nous étonnons de la brutalité avec laquelle cette réforme est imposée aux professeurs. Malgré quatre journées de grève et de manifestation, malgré les résistances légitimes que les collègues ont opposées lors des journées de « formation à la réforme », malgré les différents communiqués publiés par les associations de professeurs spécialistes, la ministre de l’Éducation Nationale entend toujours imposer une réforme qui, pourtant, ne peut être mise en œuvre sans l’adhésion des professeurs. Des syndicats d’inspecteurs font ainsi part de leurs doutes quant à la faisabilité de cette réforme du fait de l’opposition des personnels enseignants et de sa complexité qui ignore en grande partie la réalité du terrain.

Nous considérons par ailleurs que la réforme du collège produirait l’effet inverse de celui qu’elle recherche : loin de garantir l’égalité des chances, cette réforme renforcerait l’hétérogénéité scolaire et aggraverait à terme l’hétérogénéité sociale. La concession récemment consentie par le ministère, qui consiste à réintroduire les classes bilangues ici et non pas là, en est le signe avant-coureur.